

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 MARS 1997**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 3 mars 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents :*** MM. SCHWINT, MILLE, NOT, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, BOICHON, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mmes BULTOT, DUFAY (à partir de la question 3), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT (à partir de la question 3), Mme WEINMAN, MM. VIALATTE, RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

***Absents :*** MM. PINARD, FUSTER, BARETJE, LAGRANGE, ROIGNOT, Mme DUFAY (jusqu'à la question 3), M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, MM. THIRODE, TABOURNOT (jusqu'à la question 3).

***Secrétaire :*** M. VENTARD.

***Procuration de vote :***

***Mandants :*** MM. PINARD, BARETJE, LAGRANGE, ROIGNOT, CHRISTELLE, Mme CUENIN, MM. THIRODE, TABOURNOT (jusqu'à la question 3).

***Mandataires :*** MM. FOUSSERET, VUILLEMIN, ANTONY, LOYAT, TISSOT, HUMBERT, JACQUEMIN, DUVERGET (jusqu'à la question 3).

\* \* \* \* \*

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a décidé que les motions seraient désormais examinées en fin de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a ensuite pris les décisions suivantes :

**1 - Exercice 1997** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales

L'Assemblée a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

## **2 - Garanties d'emprunts**

**a) à la SAFC** : Programme de construction de 37 logements collectifs PLA + garages rue de Vesoul à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 11 874 596 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

### **b) à l'Office Public d'HLM du Doubs :**

**b<sub>1</sub>)** Programme de construction de 19 logements collectifs et 17 stationnements couverts 29, rue Nicolas Bruand - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 7 489 451 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**b<sub>2</sub>)** Réhabilitation de 44 pavillons type «loi Loucheur» rue de Trey, quartier des Cras, cité Jean Jaurès, cités Rosemont à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 5 280 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**b<sub>3</sub>)** Réhabilitation de 21 pavillons type «loi Loucheur», quartier des Cras et cité Jean Jaurès à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 2 520 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**b<sub>4</sub>)** Réhabilitation de 59 pavillons type «loi Loucheur», rue de Trey, quartier des Cras, cité Jean Jaurès, cités Rosemont à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 7 080 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- c) Garantie d'emprunt au Centre de Formation d'Apprentis Hilaire de Chardonnet - Acquisition du bâtiment à usage d'internat situé sur le site du CFA -**  
Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 2 600 000 F contracté auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain

Adopté à l'unanimité.

- d) Garantie d'emprunt à l'Office Public d'HLM de Besançon - Allongement de la durée de 35 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Nouvelles garanties à hauteur de 50 % ou 100 %**

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

### **3 - Budget Primitif de la Ville pour 1997**

M. le Maire a centré son analyse du budget sur trois points essentiels :

- la rigueur impose une maîtrise des dépenses, notamment la gestion quotidienne de la dette et du personnel,

- la volonté de transparence a impliqué la mise à disposition des élus d'un nombre important de documents afin qu'ils aient une vision précise du bilan 1996 et des perspectives 1997,

- la fidélité aux engagements pris est respectée dans le choix des priorités.

M. le Maire a ensuite donné la parole à M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, qui a insisté sur l'affectation de moyens pour poursuivre des actions engagées et pour développer de nouvelles opérations.

Les moyens dont dispose la Ville comprennent essentiellement les concours financiers de l'Etat et la fiscalité.

Au niveau de l'Etat, l'évolution des concours financiers, pour les années 1996 à 1998, est égale à l'évolution des prix (hors tabac). Un pacte de stabilité financière a été conclu entre l'Etat et les collectivités. Mais, compte tenu de la mise en place de dotations forfaitaires ou d'attributions de concours inférieures à l'évolution de l'inflation (exemple : la Dotation Globale de Fonctionnement), cela équivaut à une garantie de réduction pour l'Etat.

La fiscalité, qui représente à Besançon 39 % des recettes de fonctionnement, fait partie, avec l'emprunt et la tarification, des moyens permettant de répondre à des demandes de plus en plus fortes.

M. VUILLEMIN a rappelé les dispositions (votées le 24 juin 1996) relatives à l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base et a constaté l'évolution positive des bases. Il a précisé que la gestion doit se juger sur la durée, Besançon étant bien placée parmi les grandes villes et qu'il faut comparer avec d'autres collectivités (département, région).

Il a souligné la baisse des taux depuis 1989, le taux de la taxe professionnelle inférieur à celui de nombreuses villes et les mesures prises en faveur des petites entreprises (commerce et artisanat).

A l'examen des deux sections (investissement et fonctionnement), M. VUILLEMIN a insisté sur la volonté d'investir, de soutenir l'emploi et sur la faible augmentation des crédits de personnel (+ 1,7 %).

La présentation par fonction permet une meilleure lisibilité des priorités municipales (cohésion sociale, action sociale au niveau de la solidarité, action économique).

Enfin, M. VUILLEMIN a précisé que Besançon dispose d'atouts non négligeables pour l'avenir : une pression fiscale raisonnable, une gestion de la dette maîtrisée et une bonne capacité d'autofinancement. La situation financière de la Ville est saine, ce qui lui permettra de tenir ses engagements.

En conclusion, M. VUILLEMIN a souligné que les économies d'aujourd'hui sont les marges de manoeuvre de demain.

Les principales composantes du budget primitif 1997 sont les suivantes :

**LE BUDGET GENERAL** s'élève à 1 300 MF en augmentation de 6,6 % (+ 3 % en 1996). Cette évolution est constatée sur le **budget principal** (+ 6,8 %) en raison notamment de l'absence de report d'opérations d'équipements au Budget Supplémentaire, et sur les **budgets annexes** (+ 5 %).

**Les dépenses d'investissement** qui s'élèvent à 320,6 MF représentent 24,7 % (20,9 % en 1996) et comprennent à présent des dépenses d'équipement financées auparavant par le budget supplémentaire.

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 170,4 MF auxquels il faut ajouter 10,2 MF de subventions d'équipement.

**Le recours à l'emprunt** est limité à 88,1 MF (90,5 MF en 1996).

**L'autofinancement** s'élève à 68 MF (55,5 MF en 1996).

## **Le budget principal**

Son montant s'élève à 1 139 MF se répartissant en dépenses et recettes.

### *Dépenses :*

Parmi les catégories de dépenses, il y a notamment :

- dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de la dette en capital) : 259,9 MF
- dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) : 125 MF
- tranches annuelles (conservation et renouvellement du patrimoine) : 53 MF
- opérations individualisées : 72 MF dont
  - . Piscine La Fayette : 33 MF
  - . Groupe scolaire de l'Impasse Granvelle : 8,5 MF
  - . Place du Marché : 4 MF
- dépenses de personnel (salaires et charges) : 415,5 MF.

La faible progression traduit la volonté de maintenir les effectifs à leur niveau actuel, conformément à l'objectif pour 2001.

- dépenses d'exploitation des services : 208,7 MF.

Seuls les secteurs prioritaires (Politique de la Ville, économie, action sociale) bénéficient de dotations financières moins limitées que les autres services.

- crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations : 140,9 MF.

### *Recettes :*

Parmi les catégories de recettes, il y a notamment :

- \* emprunt : 80 MF
- \* reprise anticipée : 15 MF
- \* recettes fiscales : 635,5 MF (+ 6,3 %)
- \* dotations de l'Etat : 214 MF (+ 1,8 %)

Elles ne progressent guère plus que l'inflation de 1996 (+ 1,7 %) et représentent 18,8 % des recettes (19,7 % en 1996).

\* subventions et participations des collectivités locales : 4,2 MF (+ 2,6 %)

\* produits d'exploitation des services : 73,2 MF (- 1,2 %).

## **LES BUDGETS ANNEXES**

*Assainissement* : 85 MF

Il augmente de 12,4 % en raison de grosses opérations d'investissement (collecteurs Nord-Ouest, travaux du bassin de rétention rue Lavoisier, ...).

*Service des Eaux* : 68,7 MF

Il diminue de 2,4 % en raison de l'achèvement de travaux d'investissement.

*Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées* : 1 949 KF

Il augmente de 2,7 %.

*Forêts* : 5,6 MF

Il est maintenu à son niveau de 1996.

Après un large débat auquel ont pris part Mmes et MM. DUVERGET, JACQUEMIN, MONTEL, ANTONY, JEANNEROT, GUINCHARD-KUNSTLER, LOYAT, BONNET, VIALATTE, FERREOL, WEINMAN, JUSSIAUX, FOUSSERET, RENOUD-GRAPPIN, MEUNIER, NUNINGER, VUILLEMIN et SCHWINT, le budget dont les balances s'établissent comme suit, a été adopté à la majorité, 11 Conseillers ayant voté contre.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	14 272 200	866 000	44 790 000	(1) 24 501 000	77 223	0	1 571 500	6 800
Fonctionnement	47 577 300	60 983 500	28 919 000	49 208 000	1 794 410	1 871 633	2 979 300	4 544 000
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement) (Fonctionnement) 6 874 366	6 874 366	11 242 000	11 242 000	77 223	77 223	1 050 554	1 050 554
Totaux mouvements réels	68 723 866	68 723 866	84 951 000	84 951 000	1 948 856	1 948 856	5 601 354	5 601 354
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement) (Fonctionnement) 6 531 834	6 531 834	9 047 000	9 047 000	0	0	514 146	514 146
Totaux mouvements budgétaires	75 255 700	75 255 700	93 998 000	93 998 000	1 948 856	1 948 856	6 115 500	6 115 500

(1) y compris 8 125 000 F d'emprunts.

## BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (Mouvements réels)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1996	1997	1996	1997	1996	1997	1996	1997
Budget Principal	201 319 721	259 871 700	865 258 826	879 112 156	112 322 764	137 619 745	954 255 783	1 001 364 111
Eaux	17 080 000	14 272 200	53 345 564	54 451 666	11 299 564	7 740 366	59 126 000	60 983 500
Assainissement	35 406 500	44 790 000	40 185 000	40 161 000	28 093 500	35 743 000	47 498 000	49 208 000
SSADPA	121 205	77 223	1 776 795	1 871 633	121 205	77 223	1 776 795	1 871 633
Forêts	1 549 200	1 571 500	4 076 398	4 029 854	1 042 998	1 057 354	4 582 600	4 544 000
<b>Totaux</b>	<b>255 476 626</b>	<b>320 582 623</b>	<b>964 642 583</b>	<b>979 626 309</b>	<b>152 880 031</b>	<b>182 237 688</b>	<b>1 067 239 178</b>	<b>1 117 971 244</b>

## RÉCAPITULATION 1997 (Mouvements réels)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	259 871 700	14 272 200	44 790 000	77 223	1 571 500
Fonctionnement	879 112 156	54 451 666	40 161 000	1 871 633	4 029 854
<b>Totaux</b>	<b>1 138 983 856</b>	<b>68 723 866</b>	<b>84 951 000</b>	<b>1 948 856</b>	<b>5 601 354</b>

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	137 619 745	7 740 366	35 743 000	77 223	1 057 354
Fonctionnement	1 001 364 111	60 983 500	49 208 000	1 871 633	4 544 000
<b>Totaux</b>	<b>1 138 983 856</b>	<b>68 723 866</b>	<b>84 951 000</b>	<b>1 948 856</b>	<b>5 601 354</b>

Evolution générale du Budget Principal	+ 72 405 309 F	soit + 6,8 %
Evolution générale du Budget Eaux	- 1 701 698 F	soit - 2,4 %
Evolution générale du Budget Assainissement	+ 9 359 500 F	soit + 12,4 %
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 50 856 F	soit + 2,7 %
Evolution générale du Budget Forêts	- 24 244 F	soit - 0,4 %

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Mouvements réels)

	1996		1997	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	255 476 626	152 880 031	320 582 623	182 237 688
Fonctionnement	964 642 583	1 067 239 178	979 626 309	1 117 971 244
<b>Totaux</b>	<b>1 220 119 209</b>	<b>1 220 119 209</b>	<b>1 300 208 932</b>	<b>1 300 208 932</b>

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 80 089 723 F soit + 6,6 %

**4 - Fiscalité communale 1997 - Fixation du taux de chacune des quatre taxes directes locales**

A la majorité, onze Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a fixé le taux 1997 des quatre taxes directes locales qui s'établissent ainsi :

- Taxe d'habitation	18,46
- Foncier bâti	19,96
- Foncier non bâti	21,84
- Taxe professionnelle	14,75

**5 - Comptabilité - Exercice 1997 :**

**a)** Renégociation d'un contrat de prêt indexé sur TAM

Adopté à l'unanimité.

**b)** Indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal de Besançon Municipale

Adopté à l'unanimité.

**6 - Exercice 1997 - Subventions aux associations sportives bisontines - Première répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

## Subventions au sport amateur - Première répartition - Printemps 1997

PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
11670	AFFB	Foot féminin	60,00	3 360,00 F	5 000,00 F		8 360,00 F		1253
0	AS AMITIE	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
10138	AS DON QUICHOTTE	Foot	70,00	3 920,00 F			3 920,00 F		6619
12260	AS ORCHAMPS-PALENTE	Foot	60,00	3 360,00 F			3 360,00 F		1214
14657	ASC MONTRAPON-LA BUTTE	Foot	200,00	11 200,00 F			11 200,00 F		1198
16239	ASC TILLEROYES	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		1203
5589	ASC VELOTTE	Foot	170,00	9 520,00 F			9 520,00 F		1234
25542	ASCC BREGILLE	Handi Sport	41,00	2 296,00 F			2 296,00 F		23694
0	ASEP	Karaté	65,01	3 640,00 F			3 640,00 F		0
22115	ASEP LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	3 640,00 F	1298
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Bowling	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de table	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Tennis	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Natation	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Arts martiaux	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	FORFAIT						0
0	A.S.P.T.T.	Foot	FORFAIT						0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	FORFAIT	24 000,00 F			24 000,00 F	24 000,00 F	1185
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	FORFAIT	3 462,00 F			3 462,00 F		1228
15158	AM CB	Cyclisme	94,00	5 264,00 F	1 000,00 F		6 264,00 F		1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	FORFAIT	3 598,00 F			3 598,00 F		0
13768	AQUA SPORT	Plongée	46,86	2 624,00 F			2 624,00 F		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'arc	50,00	2 800,00 F			2 800,00 F		1226
181	B.B.C.	Basket	283,00	15 848,00 F	50 000,00 F		65 848,00 F		1216
0	B.H.B.C.	Hand	48,00	2 688,00 F			2 688,00 F		0
0	B.H.C.	Hockey sur glace	195,00	10 920,00 F	9 000,00 F		19 920,00 F		0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	B.R.C.	Foot	400,00	22 400,00 F	15 000,00 F		37 400,00 F		0
0	B.R.C.	Escrime	146,00	8 176,00 F			8 176,00 F		0
0	B.R.C.	Ten. de Table	26,00	1 456,00 F			1 456,00 F		0
0	B.R.C.	Tennis	54,30	3 040,00 F	7 500,00 F		10 540,00 F		0
0	B.R.C.	Basket	180,00	10 080,00 F			10 080,00 F		0
0	B.R.C.	Cyclisme	91,00	5 096,00 F			5 096,00 F		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00 F		43 078,00 F	43 078,00 F	115 826,00 F	1237
20239	B.S.C.	Omnisports	176,00	9 856,00 F			9 856,00 F		19328
0	B.U.C.	Escrime	FORFAIT				0,00 F		0
0	B.U.C.	Tennis	FORFAIT				0,00 F		0
0	B.U.C.	Plongée	FORFAIT				0,00 F		0
0	B.U.C.	Foot	FORFAIT				0,00 F		0
14816	B.U.C.	Omnisports	FORFAIT	4 030,00 F			4 030,00 F	4 030,00 F	1193
1206	B.V.B.	Volley	154,00	8 624,00 F	21 500,00 F		30 124,00 F		1206
0	B.V.L.	Deltaplane	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	26,73	1 496,00 F			1 496,00 F		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	67,00	3 752,00 F	5 000,00 F		8 752,00 F		1248
0	BESANCON ATHLETISME	Athlétisme	513,00	28 728,00 F	2 000,00 F		30 728,00 F		0
0	BESANCON CR	Cyclotourisme	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		0
0	BISONS	Foot Américain	21,00	1 176,00 F			1 176,00 F		0
0	BOUSBOTTE	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	1 680,00 F	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	22,77	1 275,00 F			1 275,00 F		1239
11856	CAF	Alpinisme	FORFAIT	24 640,00 F			24 640,00 F		1186
11872	CPB	Lutte	170,00	9 520,00 F	3 000,00 F		12 520,00 F		1191
15086	CTPB	Tir	140,00	7 840,00 F			7 840,00 F		1348

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	FORFAIT	2 129,00 F			2 129,00 F		1247
0	CENTRE MEDICO-SPORTIF	C. Médico-Sportif	FORFAIT	6 901,00 F			6 901,00 F		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	FORFAIT	2 525,00 F		5 000,00 F	7 525,00 F		1222
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	24,00	1 344,00 F			1 344,00 F		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	Course d'orientat.	11,55	646,00 F			646,00 F		1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	FORFAIT	3 598,00 F			3 598,00 F		1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	237,60	13 305,00 F	1 000,00 F	7 715,00 F	22 020,00 F		7672
0	DYNAMIQUE BISON TINE	G.R.S.	130,00	7 280,00 F			7 280,00 F		0
11673	E.B.I.S.	Foot	110,00	6 160,00 F			6 160,00 F		0
1192	E.S.B.F.	Hand	212,00	11 872,00 F	15 000,00 F		26 872,00 F		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	204,00	11 424,00 F	15 000,00 F		26 424,00 F		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Ten. de Table	18,00	1 008,00 F			1 008,00 F		1189
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	20,00	1 120,00 F			1 120,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	17,70	991,00 F	1 500 F		991,00 F		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	2 111,00 F	1263
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	FORFAIT	4 166,00 F			4 166,00 F		1208
1230	F.C. BREGILLE	Foot	1000,00	5 600,00 F			5 600,00 F		1230
0	F.C. CLAIRS-SOLEILS	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	80,00	4 480,00 F			4 480,00 F		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	76,00	4 256,00 F	1 000,00 F		5 256,00 F		1229
20584	FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	35,64	1 995,00 F	1 000,00 F		2 995,00 F		17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	34,00	1 904,00 F			1 904,00 F		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	46,00	2 576,00 F			2 576,00 F		1235
0	H.B.C CL.SOLEILS	Hand	13,00	728,00 F			728,00 F		0
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	484,00	27 104,00 F			27 104,00 F		1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	FORFAIT	3 186,00 F			3 186,00 F		1212
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	12,87	720,00 F			720,00 F		9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	29,04	1 626,00 F			1 626,00 F		0
36375	KARATE DO SHOTOKAN	Karaté	41,58	2 328,00 F			2 328,00 F		0
0	LES ARCHERS DU CSAMB	Tir à l'Arc	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		0
0	M.J.C. PALENTE	Hand	166,00	9 296,00 F			9 296,00 F		0
1184	O.B.	Rugby	241,00	13 496,00 F	35 000,00 F		48 496,00 F		1184
13841	P.K.A.	Karaté	42,90	2 402,00 F			2 402,00 F		13731

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	PSB	Tennis de table	99,00	5 544,00 F			5 544,00 F		0
0	PSB	Tennis	39,45	2 209,00 F			2 209,00 F		0
0	PSB	Arts martiaux	44,88	2 513,00 F			2 513,00 F		0
0	PSB	Hand	26,00	1 456,00 F			1 456,00 F		0
0	PSB	Foot	280,00	15 680,00 F			15 680,00 F		0
14211	PSB	Omnisports	0,00	0,00 F		18 400,00 F	18 400,00 F	45 802,00 F	1232
0	PSB - FOOT FEMININ	Foot féminin	70,00	3 920,00 F	5 000,00 F		8 920,00 F		0
0	PLANOISE FC	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
6628	PORTUGAIS	Foot	120,00	6 720,00 F			6 720,00 F		6628
0	RC PLANOISE-EPOISSES	Foot	30,00	1 680,00 F			1 680,00 F		0
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	108,00	6 048,00 F			6 048,00 F		1238
0	S.N.B.	Canoë Kayak	206,00	11 536,00 F			11 536,00 F		0
0	S.N.B.	Aviron	220,00	12 320,00 F			12 320,00 F		0
0	S.N.B.	Natation	251,00	14 056,00 F			14 056,00 F		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00 F	5 000,00 F	33 640,00 F	33 640,00 F	76 552,00 F	1219
12671	SAINT-CLAUDE	Gymnastique	268,00	15 008,00 F	1 000,00 F	5 000,00 F	21 008,00 F		9843
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	90,00	5 040,00 F			5 040,00 F		0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	29,00	1 624,00 F			1 624,00 F		775
	TRI ACTION CLUB	Triathlon	121,00	6 776,00 F			6 776,00 F		
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	100,00	5 600,00 F			5 600,00 F		1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	6 720,00 F			6 720,00 F		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	150,00	8 400,00 F			8 400,00 F		1242
11858	UTINAM	Tir	202,00	11 312,00 F			11 312,00 F		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	70,00	3 920,00 F			3 920,00 F		1227
15309	VOLANT BISON TIN	Badminton	70,00	3 920,00 F			3 920,00 F		1223
<b>Totaux</b>			<b>8 821,88</b>	<b>579 685,00 F</b>	<b>198 000,00 F</b>	<b>112 833,00 F</b>	<b>890 518,00 F</b>		

**7 - Contrat Enfance - Renouvellement des conventions avec Antenne Petite Enfance, la Mutualité du Doubs, ARETE, la Maison Verte de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a renouvelé ces conventions pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction et accordé les subventions précisées dans le tableau ci-dessous :

Association/ Organisme	Subvention 1996	Subvention 1997	Participation CAF	Participation réelle Ville
Antenne Petite Enfance	528 767 F	534 055 F	304 411 F	229 644 F
Mutualité du Doubs	115 166 F	116 318 F	66 301 F	50 017 F
ARETE	148 000 F	148 000 F	84 360 F	63 640 F
Maison Verte	500 000 F	500 000 F	285 000 F	215 000 F

**8 - Coopération Décentralisée avec Douroula (Burkina-Faso) :**

- a) Participation de la Ville de Neuchâtel et du Foyer Socio-Educatif du Collège Notre Dame pour encaissement et réaffectation pour financement de micro-projets à Douroula

Adopté à l'unanimité :

- 57 915,06 F de la Ville de Neuchâtel (Suisse),
- 800 F du Foyer Socio-Educatif du Collège Notre Dame.

- b) Encaissement et réaffectation d'une subvention du Fonds d'Action Sociale au secteur Politique de la Ville dans le cadre des programmes Réseaux - Solidarité - Ecole et contrats locaux d'accompagnement scolaire

Adopté à l'unanimité (28 000 F).

**9 - Dispositif «A Tire d'Aile» - Participation de 11 jeunes à l'opération «Eté des banlieues du monde» - Règlement d'une facture à l'organisateur SOS Racisme**

Adopté à la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre.

Montant de la facture : 9 100 F.

**10 - Direction du Théâtre Municipal - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de publicité**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la Direction du Théâtre Municipal, a approuvé le cahier des charges et la composition du jury et a autorisé M. le Maire à engager la procédure de publicité.

La délégation sera consentie pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 1998 au 31 août 2002.

**11 - Société d'Economie Mixte de la Citadelle - Augmentation du capital social - Apport de la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé son représentant à souscrire à l'augmentation du capital social (7 200 actions à 100 F assorties d'une prime d'émission de 5 F chacune) et à renoncer au droit préférentiel de la Ville pour la part de capital revenant à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il a désigné un représentant supplémentaire au Conseil d'Administration : M. Simon VOUILLOT.

Dans le cadre du nouveau Conseil d'Administration, il a autorisé M. Robert SCHWINT, représentant de la Ville, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et M. Jean-Louis FOUSSERET, représentant de la Ville, à exercer celles de Vice-Président délégué.

MM. Robert SCHWINT et Jean-Louis FOUSSERET n'ont pas pris part au vote.

**12 - Projet urbain Marché/Beaux-Arts - Concours d'architecture - Désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre**

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal a confirmé le choix du jury et désigné l'équipe de MM. REICHEN et ROBERT associés à M. VARIN pour la réalisation du programme de la ZAC Marché/Beaux-Arts.

**13 - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule - Travaux de sécurité et de mise aux normes - Adoption du projet**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux. Il a également décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres,
- de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Général,
- d'inscrire au budget le montant des participations et subventions,
- de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

**14 - Immeuble 6 bis, rue de dole - Bail au profit du Cercle Interadministratif de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail pour une durée d'un an.

Loyer annuel révisé : 94 201 F.

**15 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Installation d'un système de vidéo-surveillance - Lancement des travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres.

**16 - Année 1996 - Information du Conseil Municipal sur l'exécution des marchés publics - Rapport récapitulatif**

Dont acte.

**17 - Affaires diverses :**

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de parrainage avec la Banque Nationale de Paris**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'opération de mécénat et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Montant du concours de la BNP: 200 000 F pour financer la restauration d'une peinture du Musée.

M. BONNET, Conseiller Municipal, a présenté au nom du groupe UDF-RPR, une motion dans laquelle il était demandé de remplacer la dénomination de la Place du 19 mars 1962 (décision du Conseil Municipal du 16 décembre 1996) par «Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord».

Cette motion a été repoussée (10 Conseillers ont voté pour, le reste de l'Assemblée Communale a voté contre).

M. VIALATTE, Conseiller Municipal, après discussion, a retiré de l'ordre du jour une motion qu'il souhaitait initialement présenter au nom du groupe RPR, relative aux mises en cause récentes à Besançon, par des appels à la désobéissance civique, des fondements de l'Etat Républicain.

Par ailleurs, M. VIALATTE a demandé à intervenir pour mise en cause personnelle par certains membres de l'Assemblée Communale.

La séance est levée à 22 heures 20.

Hôtel de Ville, le 6 mars 1997  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,